



L'avenir de la place financière lémanique est aussi le vôtre

« La position de la place financière lémanique face aux évolutions récentes en matière de fiscalité internationale et nationale »

Maître Xavier Oberson,
Avocat chez Oberson Avocats
Professeur de droit fiscal suisse et international à l'Université de Genève

22 septembre 2014

www.uipf.ch

 **uipf** Union des intérêts de la
place financière lémanique

I. Introduction générale

II. Les pressions internationales

A. De l'échange de renseignements sur demande à l'échange automatique de renseignements

1. L'évolution des travaux internationaux

- 2007 : premiers scandales
- 2009 : « big bang » G20 + OCDE
- 2010 : FATCA aux Etats-Unis
- 2011 : évolution du standard OCDE et de la convention multilatérale du Conseil de l'Europe/OCDE sur la coopération mutuelle en matière fiscale
- 2012 : admission des demandes dites « groupées »
- 2013 : adoption de la Directive UE sur la coopération administrative en matière fiscale
- 2014 : entrée en vigueur de FATCA (IGA Suisse-USA)
- 2014 : admission du principe de l'échange automatique d'informations (EAI)

2. La réaction de la Suisse

- + de 45 CDI renégociées
- Premiers TIEA
- Rubik (Grande-Bretagne ; Autriche)
- Travaux en cours vers l'EAI

B. Le crime fiscal comme infraction initiale de blanchiment d'argent

1. Les travaux du GAFI (2012)
2. La réaction de la Suisse
 - Mise en œuvre de la loi d'application GAFI

C. La lutte contre la concurrence fiscale internationale dommageable et la planification fiscale agressive

1. Les chantiers en cours
 - 1998 : premier rapport de l'OCDE
 - 2007 : début des discussions avec l'UE
 - 2013 : OCDE, programme « BEPS »
 - 2014 : Critique des mesures d'inversion aux Etats-Unis
 - 2014 : Ouverture d'enquêtes de la Commission Européenne sur certains régimes fiscaux
2. La réaction de la Suisse
 - 2008 : dialogue avec l'UE
 - 2013 : travaux en vue de la réforme de la fiscalité des entreprises III (RF 3)
 - 2014 : (3 juillet, déclaration conjointe UE-Suisse)

D. Commentaires

III. Les pressions internes

- A. La remise en cause du régime de l'imposition sur la dépense
- B. L'initiative fédérale sur les successions
- C. La refonte du droit pénal fiscal

IV. Quelques pistes de réflexion en faveur de la place financière suisse

- A. Vers une attitude proactive et non plus réactive
- B. Vers une attitude positive et non plus destructrice (initiatives internes)
- C. Veiller au respect du « level playing field » au niveau international
- D. Le règlement du passé
- E. L'accès au marché
- F. Le développement (ou le renforcement) de compétences nouvelles ou spécifiques
- G. Vers une réforme de la fiscalité des personnes physiques (sorte de RFP III après la RFE III) ?